

Réf: Dossier N° 084925

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « SOCIETE DE REGROUPEMENT DE MATIERE ALIMENTAIRE ET NON ALIMENTAIRE » en abrégé « SRMANA »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY VILLA DES CADRES VILLA N°1, Lot 1, Ilot 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/02/2022 , et enregistrés au CEPICI le 25/02/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DE REGROUPEMENT DE MATIERE ALIMENTAIRE ET NON ALIMENTAIRE » en abrégé « SRMANA »

Objet : - Vente de denrées alimentaires et produits alimentaires sous différentes marques

- Vente de divers produits et divers matériels  
- Vente et installation de matériels informatique, électroniques et digital

- Événementiel

- Conseil marketing

- Mise en relation service immobilier

- Décoration d'intérieur

- Diverses prestations de services.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY VILLA DES CADRES VILLA N°1, Lot 1, Ilot 01

Dirigeant(s) : Mme MOULARE WOSSAN CLARISSE NATHALIE M H (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-02000 du 24/03/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°10757/GTCA/RC/2022 du 24/03/2022

